

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 84 (1958)
Heft: 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IV. Conclusion

Les performances des régulateurs de vitesse et de tension en l'état actuel de leur développement satisfont entièrement aux conditions normales d'exploitation et cela d'autant plus qu'en règle générale le groupe est en marche en parallèle avec d'autres centrales ; le problème de la stabilité de la chambre d'équilibre et du réglage de vitesse se trouve alors ipso facto résolu (7). Cependant, il faut toujours prendre en considération le cas exceptionnellement défavorable de marche sur un réseau isolé de caractère ohmique et un perfectionnement des régulateurs de vitesse, en augmentant par exemple leur fréquence propre, n'améliorerait que faiblement la stabilité de marche. Nous avons vu que cette stabilité pouvait être aisément obtenue en faisant usage du principe des chaînes d'anticipation par un dosage judicieux de l'asservissement de la tension au niveau d'eau d'une part et à la fréquence d'autre part. Cet asservissement supprime la cause même de l'instabilité en agissant directement sur la charge électrique. Il supprime la nécessité d'alourdir le rotor de l'alternateur ou d'agrandir la section de la chambre d'équilibre pour tenir compte des conditions de stabilité, ce qui peut conduire à d'appréciables économies.

Ce mode de stabilisation met en évidence la nécessité de ne pas isoler une partie du circuit de réglage, mais de traiter le problème dans son ensemble, ce qui permet de réaliser des asservissements entre des éléments du circuit de réglage qui paraissent très éloignés (niveau d'eau dans la chambre d'équilibre et charge d'un réseau électrique). Ainsi le dimensionne-

ment de la chambre d'équilibre peut-il être facilité par le recours à un dispositif électrique.

Cet exemple montre la nécessité d'une collaboration toujours plus étroite entre les ingénieurs qui appartiennent à des disciplines différentes et qui apportent leur concours à la réalisation d'une œuvre commune.

BIBLIOGRAPHIE

1. M. CUÉNOD et A. GARDEL : *Stabilisation des oscillations du plan d'eau dans la chambre d'équilibre*. Bulletin technique de la Suisse romande, 1950, n° 16.
2. M. CUÉNOD et A. GARDEL : *Stabilité de la marche d'une centrale hydro-électrique avec chambre d'équilibre, compte tenu des caractéristiques dynamiques du réglage de vitesse*. Bulletin technique de la Suisse romande, 1952, n° 15.
3. M. CUÉNOD et A. GARDEL : *Essai de stabilisation du réglage d'un groupe hydro-électrique*. Bulletin technique de la Suisse romande, 1953, nos 16 et 17.
4. M. CUÉNOD et A. GARDEL : *Nouveau procédé pour la stabilisation de la marche de centrales hydro-électriques avec chambre d'équilibre. Etude théorique et résultats expérimentaux*. La Houille Blanche, juin 1954.
5. R. KELLER : *La stabilisation du réglage de la vitesse des groupes générateurs, à charge indépendante de la fréquence*. Revue Brown-Boveri, juin-juillet 1947.
6. L. BOREL : *Essai de systématisation de l'étude du réglage d'un groupe hydro-électrique*. Bulletin technique de la Suisse romande. (A paraître incessamment.)
7. J. CALAME et D. GADEN : *De la stabilité des installations munies de chambre d'équilibre*. Schw. Bauzeitung, 30 juillet 1927.

Adresse des auteurs :

M. CUÉNOD et J. WAHL, Société Générale pour l'Industrie, 12, rue Diday, Genève.

A. GARDEL, ingénieur-conseil, 10, Av. de la Gare, Lausanne.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Rapport du président présenté le 27 janvier 1958 à la 110^e assemblée générale clôturant l'exercice 1957 de la section genevoise de la S.I.A.

1. Activité propre à l'ensemble de notre section

Les séances ordinaires suivantes ont été organisées en 1957 :

Janvier : Conférence du colonel Privat sur quelques problèmes de la défense nationale à l'occasion de l'assemblée générale.

Février : M. Pierre Bouffard, directeur du Musée d'Art et d'Histoire, nous a entretenus de « La naissance de l'art moderne ».

Mars : « La recherche technique dans l'industrie de l'automobile », par M. Fernand Piccard, chef du service des études de la Régie nationale des automobiles Renault, et « Les grands travaux entrepris par les Pays-Bas dans le domaine de la protection des eaux », par M. le professeur Janzen, de l'Université de Delft et directeur du plan Delta.

Avril : M. J.-L. Biermann nous a parlé des « Autoroutes et urbanisme aux Etats-Unis ». Puis, en commun avec l'Interassar, nous avons eu le privilège d'entendre M. Adrien Spinnetta nous entretenir du sujet « Programme et besoin français, l'industrialisation des bâtiments ».

Enfin, toujours en avril, vous avez été convoqués à l'assemblée générale ordinaire de l'Association genevoise pour la navigation fluviale et vous avez entendu un exposé de notre collègue, M. Jacques Weber, ingénieur cantonal, sur le sujet « Liaison navigable Rhône-Léman ».

Mai : M. J. Cauchetier, ingénieur E.C.P., nous a fait le point du « Développement actuel de la métallisation et de la plastification en France ».

Septembre : M. Georges Bréra a introduit une discussion nourrie sur le sujet « Aménagement routier de la ville et du canton de Genève ».

Octobre : Une séance avec les dames nous a réunis autour de notre ancien président central, M. Eric Choisy, qui nous a entretenus des « Conséquences sociales de l'automatisme ».

Novembre : Sous le coup du vol des premiers « satellites artificiels », M. Pierre Bouvier nous a évoqué quelques problèmes les concernant.

Décembre : En commun avec la Classe d'industrie et de commerce de la Société des Arts, nous avons présenté trois conférenciers : MM. Jean Olivet, Emilio Kronauer et Roger Firmenich, qui nous ont entretenus de quelques problèmes des industries du bâtiment, de la métallurgie et chimique à Genève.

Votre comité s'est réuni dix fois, afin d'examiner par le menu l'activité de notre section et s'est efforcé de la conduire dans le droit chemin, ce qui n'est pas toujours facile.

Les délégués de notre section ont été rassemblés deux fois, la première en mai pour examiner et approuver le rapport de gestion du Comité central ; la seconde fois, en septembre, pour préparer l'assemblée générale de Lucerne. A cette occasion, ils ont pu entendre un rapport détaillé sur le projet d'institution de prévoyance du Comité central par le secrétaire général adjoint, M. Buclin.

Votre comité, à la suite d'une demande de M. le professeur Chodat, doyen de la Faculté des sciences à l'Université, a pris l'initiative de réunir, outre un

conseiller national, M. Olivier Reverdin, quelques membres des comités de l'Union des industriels en métallurgie, de la Société suisse des entrepreneurs, de la Société académique, pour entendre un rapport sur l'Institut de physique. Après discussion, votre comité a été chargé d'écrire au conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, M. Alfred Borel, pour lui indiquer que les membres des comités des associations mentionnées approuvaient le programme de rénovation de l'Institut de physique présenté par le doyen Chodat et se mettaient à disposition pour orienter l'opinion publique lorsque le Conseil d'Etat le désirera.

Nous avons été sollicité par le Département de l'instruction publique pour désigner un membre pour la commission d'étude de la création d'un technicum du soir. M. Jacques Micheli a bien voulu se charger de cette tâche. Je reviendrai encore sur cette question importante. Enfin, l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne nous a demandé de signaler aux industriels genevois le cours de génie atomique qu'elle organise dès la fin janvier 1958.

J'ajoute encore que nous entretenons des rapports cordiaux avec la section de Genève de l'Association suisse pour l'automatique. C'est M. Pierre Neeser qui y représente le comité de la S.I.A.

Connaissant l'urgence, l'ampleur et la complexité du problème que pose la nécessité de diminuer le coût de construction des logements, et constatant que la S.I.A., par le large éventail d'activité de ses membres, offre un cadre propice à l'examen de cette question, le Comité de la section genevoise a décidé de constituer une commission chargée d'étudier les possibilités, les conditions et les modalités d'application des mesures de rationalisation envisagées pour réduire le coût de la construction.

Cette commission, formée d'architectes, d'ingénieurs civils (de bureau et d'entreprise) et d'ingénieurs d'industrie, entrera en fonctions très prochainement. Ses études porteront dans les trois directions suivantes :

1. Amélioration de la productivité de l'ensemble des secteurs de la construction traditionnelle.
2. Création d'un secteur industrialisé.
3. Normalisation et standardisation de l'équipement des logements ou d'éléments de cet équipement.

La commission établira en outre une analyse détaillée de la structure du coût de la construction, de façon à mettre en évidence, pour chaque corps de métier, la part des matériaux restant en œuvre, celle des déchets, celle des matériaux auxiliaires (coffrages, échafaudages, protections, etc.), celle de la main-d'œuvre productive (transformation, mise en œuvre) et celle de la main-d'œuvre improductive (montages et démontages auxiliaires, nettoyages, manutentions, bréchages, rhabillages, etc.).

Les conclusions de cette commission seront communiquées à la section et soumises à l'attention de nos autorités politiques et administratives et des associations professionnelles intéressées ainsi qu'aux instances centrales de notre société, qui nous ont déjà fait part de l'intérêt qu'elles portent à notre initiative.

2. Activité sur le plan national

Vos délégués ont assisté à l'assemblée générale de Lucerne, en septembre, et s'ils ont eu le regret de voir

notre ancien président, M. Eric Choisy, se retirer, ils ont eu, en revanche, la joie de participer à la nomination au Comité central de M. André Rivoire, notre excellent collègue architecte. C'est pour moi l'occasion de le féliciter à nouveau et de le remercier pour l'activité intelligente et active qu'il consacre à notre société.

Le *Bulletin S.I.A.* vous tient régulièrement au courant de l'activité de la S.I.A. sur le plan suisse. C'est pourquoi je n'en parlerai que très brièvement pour remercier nos collègues, délégués de la section à diverses commissions et qui se consacrent avec abnégation à leur tâche¹.

3. Activité des divers groupes de la section

a) Conseil professionnel

L'activité du Conseil professionnel de la section a consisté essentiellement à étudier le rapport du Groupe des ingénieurs de l'industrie sur la représentation des cadres en Suisse. Cette étude a permis au comité de la section de transmettre au Comité central un avis représentant les réactions aussi bien d'ingénieurs patrons que d'ingénieurs employés.

b) Groupe des ingénieurs de l'industrie

Du très intéressant rapport que M. Jean Jacobi, président, m'a adressé, j'ai extrait l'essentiel :

Activité durant l'hiver 1956/57

Elaboration d'un rapport demandé par la C.C. et le G.I.I. central sur la représentation des cadres. Ce travail difficile, pour tenir compte des aspirations des ingénieurs cadres et des employeurs, a été transmis au C.C. en septembre avec, d'une part, les observations du conseil professionnel et du comité de la section. La notion cadres existe dans tous les pays occidentaux sauf en Suisse et il est certes malheureux de voir les ingénieurs suisses représentés par un contremaître aux réunions internationales du B.I.T. par exemple. Le G.I.I. a été aidé dans son travail par des contacts avec certains membres de la Commission des employés et des travailleurs intellectuels de l'Organisation internationale du travail. C'est maintenant au Comité central d'examiner quelle suite il convient de donner à ce rapport.

Activité durant 1957/58

Le G.I.I. s'est donné comme tâche d'étudier les questions de la formation professionnelle et technique à Genève. Il a en particulier fourni un effort considérable

¹ Commission pour la maison bourgeoise en Suisse : M. Edmond Fatio. — Commission des normes du bâtiment : M. André Rivoire. — Commission pour les concours d'architecture : M. Ernest Martin. — Commission pour les concours de génie civil : M. Edmond Pingeon. — Commission de rédaction du *Bulletin S.I.A.* : M. Michel Cuénod. — Commission pour les honoraires des architectes : M. André Rivoire. — Commission pour les honoraires des ingénieurs civils : M. Elhanan Aberson. — Commission pour les honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens : M. Maurice Thelon. — Commission pour les questions relatives à la publicité : M. Claude Second. — Commission de surveillance du R.I.A.T. : M. Claude Groscurin. — Comité suisse de l'U.I.A. : M. André Rivoire. — Comité national suisse F.E.A.N.I. : M. Eric Choisy. — Commission de traduction : MM. G. Cayla et André Rivoire. — Comité suisse de l'éclairage : M. L. Villard. — Commission pour la création d'une institution de prévoyance : M. Walter de Wurtemberg. — Commission pour l'isolation phonique dans le bâtiment : M. L. Villard. — Groupe des ingénieurs de l'industrie : M. Pierre Bourcart. — Conseil d'honneur des sections : MM. Pierre Lenoir et Arthur Lozeron.

pour aider les délégués de l'U.I.M. à présenter un programme pour la création d'un technicum du soir. Ce programme doit tenir compte des besoins à l'avenir en techniciens, des possibilités d'assimilation d'individus travaillant durant la journée et enfin de la qualification des professeurs. Dans ce domaine, la S.I.A. devra certainement apporter une contribution efficace au directeur de cette institution, notre collègue M. Huguenin. Un autre groupe étudie dès maintenant la formation post-scolaire des ingénieurs à Genève.

Enfin, M. Jacobi regrette que la participation aux séances du G.I.I. soit relativement faible, ce qui est regrettable certes, mais pas très étonnant en cette période de haute conjoncture.

c) *Registre des ingénieurs, techniciens et architectes*

L'institution du Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens existe depuis plus de cinq ans, et il semble encore nécessaire aujourd'hui d'éveiller l'intérêt à son égard et de maintenir vivante l'idée qu'une protection des titres est nécessaire dans les professions techniques. Dans l'état de notre législation, le Registre est à cet égard le seul moyen qui soit à notre disposition.

Les résultats qu'il a atteints ne sont peut-être pas très spectaculaires. Il n'en a pas moins été fort utile ne serait-ce qu'en évitant la dévaluation du terme «ingénieur», dévaluation dont la menace était très précise il y a quelques années. Le terme d'ingénieur tout court se maintiendra en Suisse au niveau de la formation universitaire, tout en pouvant être reconnu à des candidats qui auront acquis une formation supérieure par leurs études personnelles et par leur expérience, et qui s'engageront à respecter le Code des obligations professionnelles.

Les commissions d'experts appelés à contrôler la qualification de ces candidats ont été très actives cette année. Elles ont introduit le principe d'un exposé demandé au candidat et suivi d'une discussion orientée vers le domaine qui lui est familier. Elles ont fait preuve d'un vif souci de justesse d'appréciation et d'équité.

Pour que le Registre suisse des architectes, des ingénieurs et des techniciens atteigne pleinement son but, il est nécessaire qu'il soit aussi complet que possible. En effet, toute personne qualifiée et réputée, qui n'est pas inscrite, représente pour le Registre une lacune qui lui enlève de sa valeur et rend son application pratique difficile.

C'est pourquoi il convient d'obtenir que chaque nouveau membre de la S.I.A. reçoive les documents nécessaires et accomplisse réellement la simple formalité qui lui permettra d'être inscrit.

Sur la suggestion de l'un de nos membres, M. Jean Allemann, ingénieur, votre comité a proposé au Comité central d'étendre encore la distribution du Registre aux bibliothèques publiques et universitaires d'une part, et d'autre part, de publier la liste des membres dans des registres et annuaires cantonaux. Ces deux questions sont à l'étude. La seconde édition du Registre paraîtra vraisemblablement en mars ou avril.

Enfin, nous avons signalé au R.I.A.T. un cas particulier, car il nous semblait que le candidat avait été trop vite écarté. Nous avons reçu une réponse que nous

avons dû admettre, mais dont le bien-fondé nous a semblé peu convaincant.

d) *Interassar*

Au cours de l'année 1957, le comité de l'Interassar a tenu 9 séances; la commission législative 5 séances; la Commission du plan directeur 19 séances; la Commission d'apprentissage 8 séances; la Caisse d'allocations familiales 4 séances.

Le comité de l'Interassar n'a pas été renouvelé dans le courant de l'année, son mandat étant de quatre ans.

Les représentants de la S.I.A. sont donc toujours: M. Louis Payot, comme président, et M. Ernest Martin, comme deuxième représentant.

Parmi les points principaux examinés en séance, citons pour:

1. *L'activité du comité*

- Le renouvellement des tribunaux des Prud'hommes. MM. Piguët, ingénieur, et Stengelin, architecte, ont été désignés. D'autre part, M. Raymond Reverdin a été chargé de représenter la S.I.A. comme expert aux examens d'apprentissage.
- La réforme de la formation professionnelle a fait l'objet des séances d'étude.
- Des propositions de coordination de vacances dans les métiers du bâtiment.
- Organisation d'une conférence donnée par M. Adrien Spinetta, ingénieur des Ponts et Chaussées, de Paris.
- Le comité eut également à s'occuper de la reconstruction du Grand-Théâtre, et en particulier de faire tenir à la presse une mise au point fixant la position de l'Interassar.
- En fin d'année, le comité a décidé de s'occuper de mesures propres à diminuer le plus possible le prix de la construction et en particulier d'étudier la préfabrication et la standardisation des bâtiments à l'échelle genevoise.

2. *L'activité de la commission législative*

dont les délégués de la S.I.A. sont: MM. Louis Payot et André Mottu.

- Etude du projet de loi créant un périmètre d'expansion de l'agglomération urbaine genevoise, suivi d'un rapport présenté à la commission désignée parmi les députés. A la suite de ce rapport, le Département a quelque peu modifié son projet de loi, qui entra en vigueur le 30 juillet 1957.
- Par ailleurs, nous avons eu à nous occuper d'un projet de loi modifiant la loi sur les constructions et en particulier les délais de réponse à une demande préalable et à une demande ordinaire d'autorisation de construire. Nous avons également fait un rapport qui a été présenté aux autorités le 18 juin 1957.

Toutefois, à ce jour, nos propositions sont restées à l'état de projet; la loi n'a pas été changée.

3. *L'activité de la Commission du plan directeur*

dont les délégués de la S.I.A. sont: MM. Arthur Lozeron, André Rivoire et André Gaillard.

La commission s'est réunie de nombreuses fois, afin de mettre au point un rapport analytique sur l'urbanisme, ses conséquences et ses évolutions pour Genève, suivi de propositions d'organisation nouvelle des divers services et commissions du Département des travaux publics.

Ce rapport fut présenté à M. le conseiller d'Etat J. Dutoit, le 18 décembre 1957.

4. *L'activité de la Commission d'apprentissage*

Vu la réorganisation proposée et la refonte de l'enseignement, la Commission d'apprentissage s'est réunie afin de discuter et faire des propositions au Département de l'instruction publique à ce sujet.

5. *La Caisse d'allocations familiales des ingénieurs et architectes*

Du fait de l'évolution de diverses sociétés, cette caisse présentait des lacunes au point de vue statutaire. Tout en restant un organisme indépendant les statuts ont été modifiés et dès lors le comité de la caisse est choisi au sein de celui de l'Interassar qui, de ce fait, assume une certaine paternité de la dite caisse.

4. Effectif

Les mutations intervenues au cours de l'année dans l'effectif de notre section se résument comme suit :

		Total des membres au 1.1.1958
Architectes	+ 7 — 2 = + 5	85
Ingénieurs civils	+ 8 — 1 = + 7	87
Ingénieurs électriciens	+ 1 — 0 = + 1	45
Ingénieurs mécaniciens	+ 6 — 0 = + 6	80
Ingénieurs ruraux et topo.	+ 1 — 0 = + 1	7
Autres spécialités	+ 2 — 0 = + 2	15
	+ 19 — 3 =	
Augmentation des membres :	+ 22	
Total des membres au 1 ^{er} janvier 1958 :		319

5. Remarques personnelles du président

Je voudrais maintenant aborder deux questions qui méritent chacune de retenir votre attention quelques instants.

La première se rapporte à notre section, car j'ai constaté, à plusieurs reprises, que la S.I.A. a un rôle à jouer dans notre cité beaucoup plus important que nous ne l'imaginons.

Les milieux intellectuels, en effet, commencent à nous faire parfois confiance et, se rendant compte de l'évolution prodigieuse du progrès technique, nous demandent de les éclairer sur la manière dont les techniciens que nous sommes entendent respecter les valeurs que l'humanisme a toujours considérées comme essentielles.

Or, nous constatons avec Pascal que « les esprits fins accoutumés à juger d'une seule vue, sont si étonnés quand on leur présente des propositions où ils ne comprennent rien et où pour entrer il faut passer par des définitions et des principes si stériles, qu'ils s'en rebutent et s'en dégoûtent ».

Il est donc de toute importance que le comité de notre section, qui est avant tout un organe administratif chargé de faire progresser l'art de l'ingénieur et celui de l'architecte, puisse disposer de moyens intellectuels accrus, c'est-à-dire d'hommes de pensée aptes à prendre contact efficacement avec tous les milieux, particulièrement les milieux intellectuels, et à donner l'impulsion voulue, au bon moment, à des décisions, gouvernementales ou non, mais qui peuvent avoir une influence considérable sur le développement de notre cité d'abord et de l'Europe ensuite. Nous pourrions donner alors toute leur valeur aux idées de notre ancien président central, lorsqu'il disait dans son discours d'adieu à Lucerne : « Ni l'ingénieur, ni l'architecte ne vivent penchés sur le passé ; ils se tournent vers l'avenir, qu'ils peuvent entrevoir, pour lequel ils seront toujours davantage mis à contribution, cet avenir qu'ils auront même, pour une bonne part, la tâche de créer. »

Ce groupe devrait aussi avoir une influence sur la presse, afin de la nourrir intelligemment et de lui procurer l'occasion de se renseigner dans les domaines de la science avec exactitude. Il pourrait aussi tenter de coordonner les efforts trop dispersés qu'une multitude d'associations entreprennent afin de revaloriser les professions techniques, efforts malheureusement pas toujours complètement objectifs et généralement peu convaincants. Pratiquement, le comité, absorbé par des tâches matérielles immédiates et souvent urgentes,

ne peut se livrer à cet effort de pensée que de manière trop fragmentaire ; il faut donc l'épauler judicieusement.

Outre cette tâche particulière, il faudra examiner s'il n'y a pas lieu de reprendre l'organisation interne de notre section, afin que la S.I.A. remplisse mieux sa tâche essentielle à l'égard des diverses catégories de nos professions.

Le second point auquel je voudrais vous rendre attentifs se rapporte aux élites, et j'ose espérer que chaque ingénieur ou architecte de notre association tente de se conduire de manière qu'il n'y ait aucun doute sur le fait qu'il s'y rattache.

Pourtant, sans être trop pessimiste, je constate une perte de prestige et d'autorité des élites tandis que trop souvent le prestige et l'autorité vont à des êtres vains, à des aventuriers. Cette sorte de décadence des classes dirigeantes tient au fait que nos critères de sélection tendent à remplacer l'effort personnel, seul véritable créateur de personnalités, par l'argent.

Vous me direz que de tout temps l'argent a été le ver de la pourriture. Sophocle ne faisait-il pas dire à Créon dans son *Antigone* : « Ah l'argent, l'homme n'a rien inventé de plus funeste. Il ronge les cités, il divise les familles, il corrompt la droiture des magistrats et la vertu des femmes ; il engendre le mensonge et l'impudence ; il met au cœur des hommes le secret mépris des dieux. » Et pourtant, je pense qu'à certaines époques, la nôtre précisément, il est nécessaire de reprendre conscience des critères sur lesquels se fonde une élite. Car maintenant, plus que jamais, nous avons besoin de chefs véritables à tous les échelons de la hiérarchie sociale.

Nous parlons beaucoup de la formation technique pour disposer de cadres efficaces dans nos entreprises. Mais si nous nous orientons dans la voie du diplôme ou de la pure efficacité technique, nous arriverons à avoir des cerveaux et des mains mais pas d'âme entre les deux ; c'est un courant contre lequel il faut réagir. Car le rôle des vrais chefs n'est pas seulement de diriger techniquement ou d'assurer un rendement ; tout cela a une grande importance certes, mais leur rôle essentiel tout de même, c'est d'élever le niveau humain, c'est de rendre l'homme plus pleinement humain.

Les plans foisonnent pour réaliser cet idéal. Il y a à une extrémité l'idéologie pure, à l'autre la technocratie pure. Mais il y a une illusion commune aux idéologues et aux technocrates, c'est l'illusion de la facilité. Car l'homme n'est ni idée pure, ni matière pure mais un composé mystérieux de l'un et de l'autre.

Comment donc pouvoir agir efficacement sur les hommes ? c'est-à-dire être des chefs véritables. Il faut d'abord être un homme soi-même, je dis être car on n'agit ni par ce que l'on dit, ni par ce que l'on rêve, ni par ce que l'on pense, ni même tellement par ce que l'on fait, on agit surtout par ce que l'on est. Or, personne ne peut du dehors nous donner notre personnalité, nous l'acquérons à force de réflexion, de recueillement, de travail et de clairvoyance sur nos actes.

La seconde condition pour agir sur les hommes, c'est d'être en contact avec eux, c'est de prendre conscience que nous partageons le destin de ceux que nous sommes appelés à diriger. Mais pour bien diriger il faut connaître les hommes, et pour les connaître il faut les écouter.

Il est temps de conclure cet exposé. J'ai essayé de vous rappeler l'activité passée et de vous montrer quels problèmes je pense qu'il faudra nous attacher à résoudre. Je suis conscient que seule votre indulgence pourra vous faire accepter ce rapport.

Cependant, je voudrais remercier de manière toute spéciale l'ensemble du comité et particulièrement son vice-président, car leur aide, au cours des deux années écoulées, m'a été très précieuse. C'est à eux que revient le mérite des quelques interventions utiles que nous avons pu réaliser. Car le comité actuel de votre section est certainement l'un des plus agréables à diriger, puisqu'il suffit que son président émette un vœu ou fasse une suggestion pour qu'immédiatement plusieurs personnes se mettent au travail.

Je n'aurai garde non plus d'oublier de souhaiter à

chacun d'entre vous une année pleine de travaux intéressants et utiles et je souhaite que chacun d'entre vous acquière la certitude que notre section doit continuer à se développer moins pour son bien propre que pour celui de l'intérêt général de notre petite république.

ANDRÉ MOTTU, président.

Composition du comité de la Section genevoise pour 1958

Louis Payot, architecte, 92, rue du Rhône, président.
Georges Steinmann, ingénieur civil, vice-président.
Roger Breitenbücher, architecte, secrétaire.
Elhanan Aberson, ingénieur civil, trésorier.
Ernest Martin, architecte.
Pierre Jaccard, ingénieur électricien.
André Mottu, ingénieur mécanicien.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Rapports des commissions et délégations présentés à l'assemblée générale du 8 mars 1958¹

(Exercice 1957-1958)

Rapport d'activité du Groupe des ingénieurs

Le groupe a été très actif depuis le dernier automne, la participation aux séances ordinaires a augmenté et varie de vingt à trente-cinq personnes. Nous nous en réjouissons en pensant que seule une forte participation permet de résoudre avec une équité et une objectivité suffisantes les nombreux problèmes qui se posent au groupe.

Le groupe a eu l'occasion de prendre position au sujet de l'admission de trois techniciens et de quatre géomètres. L'impression générale qui se dégage des débats est que, la S.I.A. étant une société professionnelle de caractère universitaire, il est justifié de n'admettre que très exceptionnellement des candidats non universitaires.

Il ne peut s'agir que de reconnaître des capacités exceptionnelles mises en évidence par une longue pratique, des responsabilités ou une situation indépendante, ou encore des travaux, recherches, etc., d'un niveau supérieur.

Les techniciens ne seront donc reçus qu'exceptionnellement, ce qui confirme la pratique antérieure.

Pour les géomètres diplômés de l'E.P.U.L., par contre, les conditions sont toutes différentes. Ce sont des universitaires ayant passé par une école polytechnique et les résultats des votes émis après la discussion des candidatures confirment les conclusions de la commission d'étude publiées il y a une année. Les quatre candidats ont été admis aux conditions précisées dans le dernier alinéa du rapport de la commission ad hoc du 22 mars 1957.

Les deux principales commissions en travail dans le cadre du groupe : la commission d'étude du stage des ingénieurs civils et celle de la formation des ingénieurs après les études, sous la présidence de MM. Dubochet et Morf, sont en plein travail et nous pensons arriver à des conclusions intéressantes dans le courant de l'année.

Le groupe a été consulté par la section et des délégués lui ont été demandés pour diverses commissions et organes d'études : personnel enseignant pour l'Ecole de contremaître de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, délégués à la Commission d'étude de l'application de l'article 30 de la Norme 118 S.I.A., expert à l'Ecole complémentaire professionnelle, délégué à la nouvelle Commission des conférences et visites, délégués aux divers organismes intéressés à l'Exposition nationale.

La résidence de Crêt-Bérard nous a priés d'organiser la journée prévue pour l'E.P.U.L. dans le cadre d'une semaine de conférences, sous le titre de « Cours d'orientation universitaire », destinée aux nouveaux bacheliers et jeunes étu-

dians. Chaque participant avait la possibilité de venir plusieurs jours entendre des exposés concernant autant de facultés et professions. Nous avons fait appel à MM. Maurice Cosandey, ingénieur civil et professeur, Jean Schneider, ingénieur électricien et directeur du Bureau de Lausanne d'une grande entreprise de machines électriques, Roland Willommet et Alin Décoppet, architectes et indépendants, pour présenter les divers aspects de l'enseignement et de la profession. Cette expérience heureuse sera renouvelée.

Pour l'avenir, nous prévoyons d'organiser le cours que le manque de temps nous a empêchés de mettre sur pied jusqu'à maintenant.

Groupe des ingénieurs S.V.I.A.
Le président :
P. MEYSTRE

Rapport sur l'activité du Groupe des architectes

L'an passé, à pareille occasion, j'attirais l'attention de nos confrères sur les deux éléments qui me semblaient les plus significatifs pour l'année écoulée.

C'était, d'une part l'afflux de jeunes confrères diplômés de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne au sein du groupe et les problèmes que cet apport posait.

De l'autre, c'était l'apparition d'un sujet de pensée propre à mettre en effervescence les esprits de notre groupe d'architectes : l'Exposition nationale, dont nous avions appris qu'elle aurait lieu en notre ville.

Cette année, cherchant à récapituler ce qui a formé l'essentiel de la vie du groupe, j'arrive à la conclusion que ce sont pratiquement les mêmes éléments que ceux de l'an passé.

Tout d'abord, nous constatons avec plaisir un accroissement sensible de notre effectif, puisque de 100 membres en 1957, nous passons à 109 en 1958.

Cette augmentation est due, pour la grande majorité des cas, à l'entrée de jeunes confrères diplômés de l'E.P.U.L. dans notre société.

Durant l'exercice écoulé, ceux-ci ont formé une nette majorité aux séances. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, ce fait est important car il donne à notre groupe son nouveau visage.

Il existe au sein de notre groupe d'architectes une tendance que les événements ont renforcée au cours des deux dernières années, une tendance à une certaine différenciation selon l'âge ou parfois même la génération.

Il n'est pas rare, par exemple, qu'on parle d'un représentant des jeunes.

Ces confrères, les plus jeunes d'une part et leurs aînés de l'autre, ont en quelque sorte pris conscience des différences

¹ Voir convocation et ordre du jour, page 83 du présent numéro.

de formation et de conceptions qu'ils découvriraient entre eux, en sorte que depuis deux ans la conduite du groupe des architectes ne manquait pas de ressemblance avec la prudente et diplomatique mission d'un président de gouvernement.

Ceci d'autant plus qu'un grand problème — celui de l'Exposition 1964 — est venu en quelque sorte confirmer ces différences et cristalliser en des positions bien marquées les tendances que j'évoquais à l'instant.

Il est à remarquer que l'Exposition nationale n'a donné qu'exceptionnellement matière à débats au sein du groupe, bien qu'elle ait été manifestement parmi les préoccupations premières de chaque architecte.

Chacun des trois projets principaux en présence était l'œuvre d'architectes du groupe, mais il est frappant de constater qu'ils ont été présentés, en dehors de la S.I.A., par des fractions ou des membres agissant en leur seul nom.

Ce qui tendrait à confirmer que, sur le plan des idées, le groupe est devenu trop nombreux pour que puisse s'y créer l'unanimité.

Il y a eu relativement peu de séances du groupe au cours de cet exercice : cette rareté tient d'une part à la difficulté qu'a éprouvée le comité à animer notre société cette année.

Ce fléchissement de notre activité a des causes multiples. D'une part, comme je l'ai dit, le groupe est actuellement à la recherche de son équilibre, d'autre part, l'année précédente avait été caractérisée par un considérable travail des différentes commissions et des membres actifs. Ce gros effort ne semble pas avoir eu toujours les heureux résultats qu'escomptaient nos membres et que leur dévouement eût certainement mérités.

Un autre facteur me paraît être inhérent à la difficulté de la vie professionnelle d'aujourd'hui.

Chacun d'entre nous a pu constater qu'il fallait toujours plus de peine et d'effort pour arriver à des résultats souvent peu en rapport avec la quantité et la qualité du travail fourni.

Il s'ensuit une certaine fatigue, qui s'accommode mal des efforts soutenus que demande la participation à la vie active de notre société.

Nos confrères — différents indices le montrent clairement — tout en souhaitant que leur société leur offre un certain appui sur le plan professionnel, seraient désireux, et je les comprends parfaitement, de trouver au groupe une atmosphère moins dense, des problèmes moins « administratifs ».

Or, nous avons pu nous en convaincre, une défense de la profession telle que l'exige la pratique actuelle du métier ne peut être assumée par le seul concours de quelques membres bénévoles, mais chargés de soucis et de problèmes personnels.

Selon quels sont leurs goûts ou leurs tendances, nos confrères verraient le groupe tendre à être plutôt une amicale ou plutôt une espèce de syndicat. Or, ni l'un ni l'autre de ces extrêmes ne semble correspondre complètement aux besoins de notre société.

Au cours de l'année, deux propositions ont été faites, qui tentent toutes deux de résoudre — du moins partiellement et par des voies différentes — le problème que posent les tâches trop lourdes et trop nombreuses qui reposent sur les épaules de nos membres actifs.

Il s'agit d'une part de la création d'un secrétariat permanent. Le groupe a chargé son comité d'étudier cette question.

D'emblée, elle apparaît comme très intéressante, mais l'étude seule de ce problème complexe est déjà un considérable travail que le comité n'a pu qu'entamer à l'heure qu'il est.

Je puis dire d'ores et déjà qu'il est persuadé que cette solution est la seule qui puisse libérer le groupe et ses membres actifs de manière telle qu'ils puissent se préoccuper de problèmes touchant plus immédiatement la profession, et ainsi orienter la société vers des problèmes et des recherches plus intéressantes.

Une autre proposition faite au groupe — toute différente il est vrai, mais qui aurait entre autres un semblable résultat positif en libérant nos membres de certaines tâches administratives — est celle qui suggère la création d'un groupe des architectes sur le plan national.

Sans préjuger des autres aspects de cette proposition, on peut imaginer aisément les avantages qu'apporterait au groupe l'existence d'un secrétariat central et permanent, au service des architectes.

En tout état de cause, le comité s'attachera activement à résoudre le problème du secrétariat permanent, dont il est persuadé qu'il est nécessaire.

Nécessaire, avant tout, pour libérer le groupe de tâches qui le détournent des préoccupations essentielles.

Ces préoccupations, qui sont tout particulièrement celles du comité du groupe et dont je pense qu'il n'était pas inutile — pour certaines — de les exposer ici en toute simplicité. Lausanne, le 18 février 1958.

Le président :
JEAN-PIERRE CAHEN

Commission pour l'étude du programme d'apprentissage des dessinateurs en génie civil

A la suite de la rédaction et de l'envoi aux autorités compétentes d'un rapport très complet relatif à la répartition des branches d'enseignement, à leur définition et à leur étendue tant qualitative que quantitative, notre commission a abordé la deuxième étape de son mandat, soit la discussion du rapport précité avec la Direction et le corps enseignant de l'Ecole complémentaire professionnelle.

Deux séances communes ont eu lieu, au cours desquelles les points de vue des deux parties en présence ont été confrontés. Diverses divergences d'application subsistent, dues à l'accroissement toujours plus considérable de l'effectif des apprentis fréquentant l'E.C.P., mais les principes mêmes de l'enseignement ont vu l'accord des représentants de l'école et de la S.V.I.A. Les tractations, suivies par le délégué de la S.V.I.A. au Conseil de l'E.C.P., se poursuivront jusqu'à ce que l'unanimité soit acquise.

Il est à relever cependant que le rapport de la commission correspond parfaitement aux directives à l'usage des écoles complémentaires professionnelles pour l'organisation de l'enseignement établies par l'OFIAMT, aussi bien dans l'esprit que dans la lettre.

En troisième étape, la commission se propose de consulter les employeurs. Pour ce faire, elle leur enverra son rapport concernant la réforme de l'enseignement et sollicitera leur avis. De plus, elle procédera à une enquête portant sur une éventuelle quatrième année d'apprentissage et sur les salaires usuels des apprentis.

Au cours de l'assemblée générale du 14 juin 1957, le délégué S.V.I.A. au Conseil de l'E.C.P. a soulevé la question des subventions à l'Ecole et des prix de concours. Notre commission s'est préoccupée de ces problèmes et sera en mesure de faire des propositions concrètes à notre section lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire.

Notre commission, reconnue par l'E.C.P. en tant que commission professionnelle conformément aux statuts de l'Ecole, demande à la section de ratifier cette dénomination lors de l'assemblée générale du 7 mars 1958.

Le président :
J.-CL. PIGUET.

Commission S.V.I.A. de la « Série de prix »

La 8^e édition, 1958-1959, de la *Série de prix S.V.I.A.-F.V.E.* est à l'étude, et paraîtra probablement à la fin de l'automne.

Les membres de la commission, MM. Raach, architecte, et Panchaud, ingénieur, ainsi que votre serviteur, seraient reconnaissants à chaque collègue S.I.A. qui leur signalerait une amélioration, un complément ou une correction à porter au texte de la nouvelle édition.

Pour la Commission de la « Série de prix »

Le président :
G. LERCH, arch. dipl. E.P.F.

Commission des routes

Cette commission, formée en novembre 1956 de onze ingénieurs et quatre architectes, composa son programme de travail comme suit :

- Analyse du réseau routier vaudois.
- Prévisions actuelles.
- Propositions éventuelles de la commission.
- Moyens d'aider le Département des travaux publics (D.T.P.).
- Etude des normes de construction de routes.
- Etude du réseau routier en fonction de l'Exposition nationale.
- Etude du programme d'exécution des études et des travaux.
- Etude des différents systèmes d'organisation du Service des routes (variantes cantonales).
- Consultation du cadastre par les ingénieurs.

Elle décida que son président demanderait au chef du Département des travaux publics de nous déléguer un ingénieur du Service des routes, et lui exposerait notre programme de travail, et le but poursuivi.

Au cours de l'entrevue du 19 juillet 1957, le chef du D.T.P., après m'avoir fait part de ses remarques au sujet de notre programme, m'informait qu'il acceptait de nous déléguer un ingénieur du Service des routes, et qu'il attendait confirmation écrite de cette demande.

Après l'assemblée générale extraordinaire de la S.V.I.A. du 8 juillet 1957, convoquée pour examiner le projet de pétition présenté par les Groupements patronaux vaudois, notre commission fut chargée d'élaborer un mémoire à l'adresse du Conseil d'Etat, et de lui demander audience.

Le mémoire fut mis au point, par quatre sous-commissions d'abord, approuvé par la commission ensuite, et présenté au Conseil d'Etat lors de l'entrevue accordée aux représentants de la S.V.I.A. en date du 22 novembre 1957.

Il est actuellement à l'étude et nous osons espérer qu'une réponse nous parviendra sans trop tarder.

Mentionnons, pour terminer, que le chef du Département des travaux publics reçut, sur sa demande, une délégation de la S.V.I.A., composée de quatre membres de notre commission, délégation à laquelle il fit part de l'avancement des études des ouvrages d'art de l'autoroute Lausanne-Genève et de la préparation des plans d'exécution.

Lausanne, le 11 février 1958.

CH. LEDERMANN.

Délégation de la S.V.I.A. au Comité de patronage du Bulletin technique de la Suisse romande

Le *Bulletin technique* a publié, en 1957, 430 pages rédactionnelles constituant le corps même du périodique. A ces pages, il convient d'ajouter la publication de 214 fiches (contre 202 en 1956) de Documentation générale et de 291 fiches de Documentation du bâtiment insérées dans les pages d'annonces et résumant une quantité d'articles parus dans la presse technique suisse et étrangère.

Le *Bulletin technique* fut en outre le véhicule de cinq *Bulletin S.I.A.* n°s 11, 12, 13, 14 et 15.

La matière publiée en 1957 se répartit comme suit entre les diverses branches de nos professions :

Génie civil	31 % (contre 40 % en 1955 et 36 % en 1956)
Mécanique, électricité, industrie	44 % (contre 32 % en 1955 et 47 % en 1956)
Architecture	25 % (contre 28 % en 1955 et 17 % en 1956)

Ainsi, comme durant l'année 1956, en 1957 les ingénieurs mécaniciens et électriciens, soit les milieux touchant à l'industrie, ont été nettement favorisés alors que la part faite aux ingénieurs civils n'a cessé de diminuer en 1955, 1956 et 1957, tombant de 40 % à 31 %. Les architectes retrouvent en 1957 la part de 25 % qui leur fut faite généralement dans le passé dans notre périodique, à l'exception de l'année 1956, qui leur avait été défavorable (17 %).

La part toujours plus grande prise par nos collègues ingénieurs mécaniciens et électriciens est le résultat en 1957, principalement de la publication de deux numéros spéciaux (36 et 44 pages) sur les Machines-outils et sur l'Automation. On peut se demander si, pour ce dernier numéro, très coûteux, nous n'avons pas été trop loin dans la publication de longs articles de caractère théorique fort peu accessibles à la plupart de nos lecteurs ? Ces numéros, touchant à l'industrie n'ont pas, soit dit en passant, été utilisés comme nous l'espérions par les annonceurs pour la publicité en volume accru et ont été de ce fait fort coûteux, contrairement à d'autres numéros spéciaux parus antérieurement et dont la matière était moins spécialisée (Aviation, par exemple, etc., etc.).

Les publications d'architecture consistèrent principalement en concours, mais aussi en articles décrivant des bâtiments d'une certaine importance tels que les groupes scolaires du Belvédère à Lausanne et celui du parc Geisendorf, à Genève.

La rédaction se propose en 1958 de rétablir, dans une certaine mesure tout au moins, la part qui revient aux ingénieurs civils et qui fut manifestement trop peu importante en 1957.

Sur la proposition de M. Barro, correspondant de notre Rédaction à Genève, grâce aux services duquel purent être mis sur pied les numéros précités sur la Machine-outil et

l'Automation, nous avons inauguré en 1957 une nouvelle rubrique intitulée « L'actualité aéronautique », rédigée par notre collègue M. Samuel Rieben. Nous espérons ouvrir sous peu une autre rubrique intitulée « L'actualité industrielle ».

Rappelons que d'année en année nous nous efforçons de faire paraître toujours davantage de comptes rendus de livres techniques ou d'architecture. Cette rubrique « Bibliographie », avec les deux rubriques « Documentation », confère à notre périodique son caractère de source générale d'information en complément des articles de fond.

Vous avez pu constater que la présentation du *Bulletin technique*, son aspect extérieur, et la typographie des textes a été modifiée récemment, dès le premier numéro de 1958. Ces modifications ont été apportées sur la proposition de M. P. Waltenspuhl, architecte, qui fait partie depuis quelques mois du Conseil d'administration de la Société du *Bulletin technique*, et cela en remplacement de M. G. Epitoux, architecte, décédé l'année dernière. Nous sommes certain que la présence à ce poste d'un de nos collègues genevois ne fera que développer encore l'intérêt que portent à notre périodique les membres de la section genevoise de la S.I.A.

Avant de clore ce petit rapport, nous désirons insister sur le fait que la rédaction du *Bulletin technique* est prête à entrer dans les vues de ceux de nos collègues qui aimeraient à faire au sujet du contenu de notre périodique des propositions constructives et dont la réalisation resterait compatible avec ses moyens limités qui résultent pour une part, nous nous permettons de le rappeler, du prix d'abonnement extrêmement modique consenti par les membres des sections genevoise et vaudoise de la S.I.A.

A. GARDEL.

Commission du Contrat collectif

Notre dernier rapport à l'assemblée générale du 27 mars 1957 annonçait la constitution d'un Conseil paritaire, réunissant des représentants de la S.V.I.A., l'I.T.T.S. et la S.D.T., en vue d'une étude commune des relations de travail entre employeurs et employés. L'abandon de l'idée d'un contrat collectif de travail obligatoire, reconnu inopportun, n'avait en effet pas modifié notre intention de conserver de bons rapports avec les milieux d'employés et de réaliser si possible avec eux une entente, sur des bases plus souples et mieux adaptées aux conditions dans lesquelles s'exerce notre profession.

Il nous est agréable de constater qu'une année d'activité au sein de ce Conseil paritaire nous a conduit, comme nous l'avions espéré, sur la bonne voie. Après s'être attaché à définir ses buts, le Conseil a passé à l'étude de plusieurs points précis : paiement de salaire en cas de service militaire, vacances et assurance maladie. Une consultation générale des bureaux d'architectes et d'ingénieurs aurait dû nous révéler les usages établis pour ces différentes questions. Malheureusement, le petit nombre de réponses (une soixantaine sur six cents circulaires) ne nous a pas permis d'en tirer des conclusions valables. Les indications recueillies ont néanmoins guidé la commission dans son travail.

Au terme de trois séances présidées par M. Jaccottet, deux aspects des relations de travail ont trouvé une solution satisfaisante, énoncée sous la forme de recommandations et non de prescriptions obligatoires. L'observation de ces normes par l'ensemble des bureaux d'architectes et d'ingénieurs tendra à introduire un usage auquel on pourra utilement se référer en cas de différend. Ces dispositions trouveront peut-être un jour leur place dans un contrat collectif au sens juridique du terme.

Le texte de ces recommandations est le suivant :

1. Paiement du salaire en cas de service militaire

a) Cours de répétition

Pendant les cours de répétition, le salaire est versé intégralement au personnel régulier. Les prestations de la Caisse de compensation restent acquises à l'employeur.

b) Ecole de recrues

Les employés appelés à l'école de recrues ont droit, à condition qu'ils ne quittent pas le service de leur employeur dans les six mois suivant leur retour, à

- 30 % de leur salaire s'ils sont célibataires ;
- 60 % de leur salaire s'ils sont mariés.

Les allocations de la Caisse de compensation sont comprises dans ces chiffres.

c) Ecoles de cadres

Les employés effectuant un cours de cadres (école de sous-officiers ou d'aspirants) touchent les prestations des caisses de compensation.

d) Les employeurs sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 1^{er} avril 1949, restreignant le droit de résilier un contrat de travail en cas de service militaire.

2. Vacances

Pendant la première année de service, les vacances sont calculées au prorata du temps passé dans l'entreprise. Les vacances sont ensuite accordées pour l'année civile en cours. Si l'employé quitte son emploi dans le courant de l'année, son droit aux vacances est réduit proportionnellement.

Le droit aux vacances est calculé selon le tableau suivant :

De 1 à 5 ans de service ininterrompu dans	
la même entreprise	2 semaines
Dès la 6 ^e année ou 35 ans d'âge	3 semaines
Dès la 15 ^e année	4 semaines
qui pourront être prises en une fois si les exigences du travail le permettent.	

Un jour de vacances peut être déduit par mois de service militaire effectué dans l'année en cours. Une période inférieure à un mois ne justifie en revanche aucune réduction.

3. Etude d'une assurance maladie

Les conséquences de la maladie ont longuement retenu l'attention du Conseil paritaire. L'employeur est tenu par l'article 335 C.O. à payer le salaire pendant une certaine période à un employé empêché de travailler pour cause de maladie ou d'accident. Cette obligation, jointe à celle de remplacer l'absent, peut constituer finalement une charge très lourde. Le chef de l'entreprise peut se libérer de ce souci

en assurant son personnel contre les risques de la maladie et en payant une partie des primes d'assurance. Cette constatation a encouragé la commission à aborder l'étude très complexe d'une assurance collective permettant aux propriétaires de bureaux de se couvrir aux conditions les plus favorables. Celles-ci dépendent de plusieurs facteurs qui ne sont pas sans influence des uns sur les autres : proportion du salaire assuré, délai d'attente, durée des prestations, taux de la prime, participation aux bénéfices.

Des projets détaillés ont été élaborés par le Secrétariat patronal sur la base des offres de diverses caisses et compagnies d'assurances. Il nous appartient de déterminer la combinaison la plus judicieuse et la plus conforme à nos besoins, en comparant d'ailleurs ces conclusions avec celles des groupements d'employés. Si un accord peut intervenir, notre Commission sera en mesure de présenter un projet et un rapport à la S.V.I.A. Après prise de position de celle-ci, une décision favorable pourrait donner naissance à une institution utile et d'une valeur sociale indéniable.

Nous rappelons encore, comme mentionné dans le dernier rapport que le Conseil paritaire est à disposition pour fonctionner en qualité d'organe de conciliation en cas de conflits entre patrons et employés.

La réalisation de ces diverses tâches n'épuise pas le programme de travail envisagé par la commission. Les aspects multiples des relations de travail entre patrons et employés offrent un large champ d'activité que nous espérons pouvoir exploiter efficacement.

Pour la commission :
E. D'OKOLSKI

DIVERS

Les fondateurs de la Société Eurochemic tiennent leur première réunion à l'O.E.C.E.

Les fondateurs d'EUROCHEMIC, Société européenne pour le traitement chimique des combustibles irradiés, constituée à Paris le 20 décembre dernier par douze pays membres de l'O.E.C.E., viennent de tenir une première réunion au siège de l'Organisation.

La réunion a été présidée par le Dr Erich Pohland, du Ministère fédéral allemand pour les questions atomiques. Le vice-président était le Dr Erik Svenke, chef de la Division industrielle de la Société suédoise pour l'énergie atomique.

L'objet de la réunion était de prendre les mesures nécessaires pour commencer sans délai les travaux préparatoires à la construction de l'usine et des laboratoires que la Société exploitera à proximité du Centre nucléaire de Mol (Belgique).

Il a été décidé — en accord avec le Centre belge d'études nucléaires, qui était représenté par son directeur général, M. Louis de Heem — d'installer dès maintenant dans les locaux du centre de Mol, qui seront mis à la disposition de la société pendant la période initiale, une première équipe de spécialistes chargés de mettre au point le projet de l'usine et de procéder aux recherches préalables.

LES CONGRÈS

Journées d'études sur les problèmes actuels des bétons

La Société suisse des ingénieurs et des architectes organisera les 20, 21 et 22 mars 1958, à Locarno, en commun avec le Comité national suisse des grands barrages et l'Association suisse pour l'essai des matériaux, des Journées d'études sur les problèmes actuels du béton, où seront traités, sur la base des dernières recherches et expériences, les divers aspects des problèmes du béton, aussi bien pour les grands que pour les petits chantiers : composition et propriétés du béton, fabrica-

tion, mise en œuvre et contrôle du béton, questions spéciales, etc.

Les intéressés peuvent obtenir le programme détaillé auprès du secrétariat général de la S.I.A., Beethovenstrasse 1, Zurich 2 (tél. 051/23 23 75), qui prend également note des inscriptions provisoires.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Assemblée générale annuelle, samedi 8 mars 1958, au Musée Forel, à Morges, à 15 h.

Convocation

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 mars 1957.
2. Rapport du président.
3. Rapports du caissier et des vérificateurs des comptes.
4. Rapports des présidents des groupes et commissions et des délégués de la S.V.I.A.¹
5. Budget et cotisations pour 1958.
6. Elections statutaires.
7. Candidatures.
8. Divers et propositions individuelles.

L'assemblée sera suivie, à 16 h. 45, d'une conférence donnée par M. Claude Pahud, directeur du Centre de formation d'éducateurs, sur : « La jeunesse et le monde d'aujourd'hui. »

18 h. 45 Apéritif offert par la Commune de Morges.

19 h. 30 Dîner traditionnel au Casino de Morges.

Le comité.

¹ Rapports publiés au présent numéro, page 80.

CARNET DES CONCOURS

Problème du lacet des véhicules ferroviaires

Jugement du jury

En 1953, l'Office de recherches et d'essais (ORE) de l'UNION INTERNATIONALE DES CHEMINS DE FER (U.I.C.) a